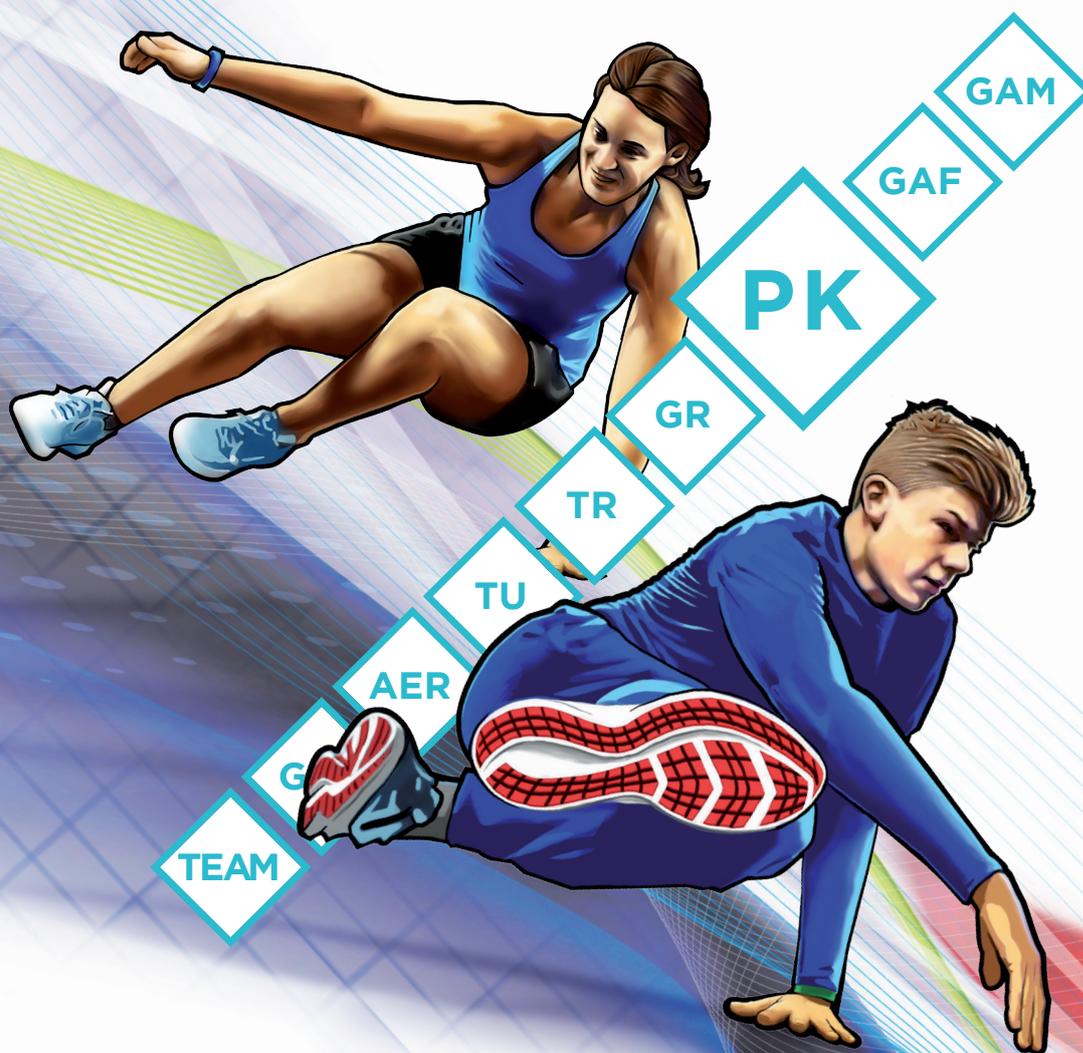


RÈGLEMENT TECHNIQUE

PARKOUR

2022-2023



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	08
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ	10
2. Organisation Compétitive PARKOUR	11
PRÉSENTATION	12
PROGRAMME GÉNÉRAL	12
LES ÉPREUVES	12
LES 2 FILIÈRES COMPÉTITIVES	13
TABLEAU SYNOPTIQUE	14
FÉDÉRAL	15
PERFORMANCE	17
MATÉRIEL ET ESPACE DE COMPÉTITION	19
NOTATION - FREESTYLE	19
NOTATION - GRILLE DE DIFFICULTÉ	21
EXPLICATIONS JUGEMENT	22
AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'ACROBATIES COMPLEXES	24
CLASSEMENT - POINTS	25
DÉFINITIONS TECHNIQUES	26
3. Règlementation générale	27
GÉNÉRALITÉS	28
MÉDICAL	29
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	30
GESTION INFORMATIQUE	31
CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT	32
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	33
GYMNASTES	34
ENTRAÎNEURS	35
JUGES	36

PRÉAMBULE

Après deux saisons très fortement impactées par la pandémie de la Covid-19, le secteur des pratiques compétitives a retrouvé une activité normale au cours de la saison sportive 2021-2022.

Les événements compétitifs prévus au calendrier ont pu être réalisés, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales, et l'ensemble des acteurs concernés ont le plaisir de se côtoyer à nouveau dans les salles de compétition : gymnastes, entraîneurs, juges, dirigeants et organisateurs.

Cette saison a été la première d'un cycle olympique raccourci, et elle a permis d'éprouver sur le terrain le nouvel outil informatique de référence pour la gestion des résultats : ScoreGym. Malgré certaines difficultés liées à la première mise en œuvre de cette application sur la totalité des disciplines et formats compétitifs, ce sont près de 1 500 compétitions qui ont été gérées avec ScoreGym.

La saison 2022-2023 s'annonce être dans la continuité de la précédente, avec peu de modifications règlementaires importantes et seulement quelques ajustements au niveau des programmes compétitifs, liés à la prise en compte du code de pointage FIG 2022-2024 ou dans la continuité des évolutions récentes.

Elle sera toutefois marquée par l'apparition des compétitions de proximité, gérées sous la forme de rencontres interclubs et avec des aspects novateurs concernant les modalités d'organisation et d'évaluation.

Nous vous invitons à lire les pages suivantes pour en prendre connaissance plus en détail, en notant que ce sont la GAM, la GAF et la GR qui vont inaugurer ce nouveau format compétitif.

Bonne saison compétitive 2022-2023 à toutes et à tous.



1.

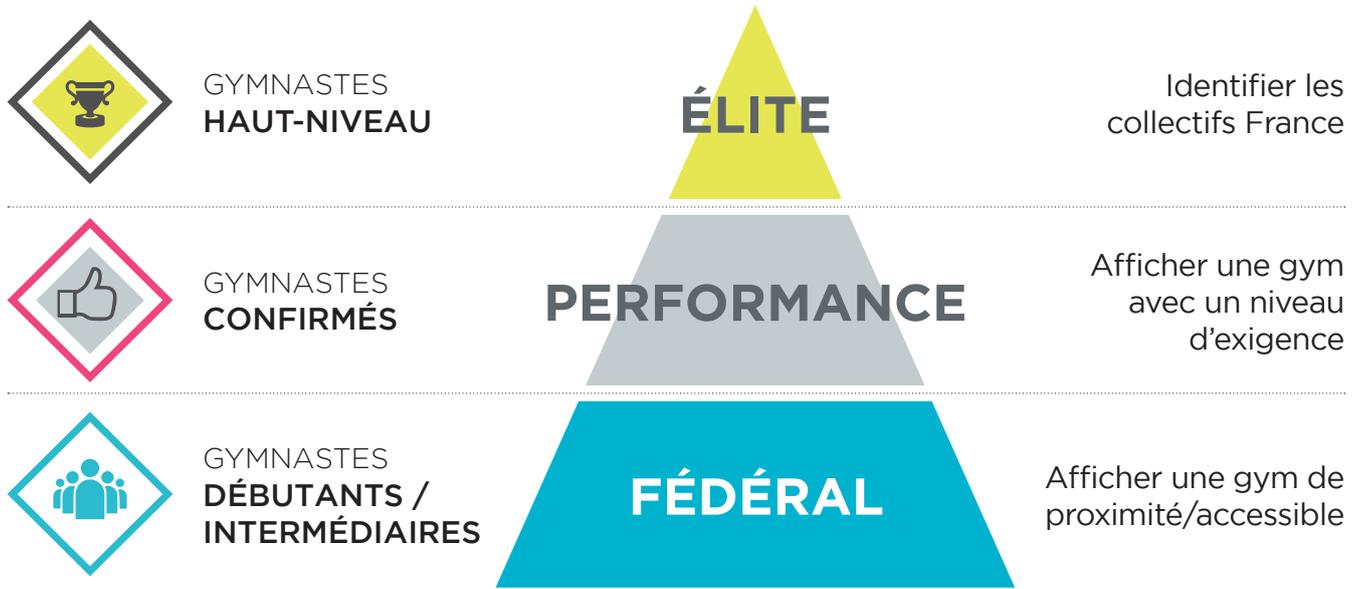
Organisation FFGym

- p03 LES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p04 L'ORGANISATION TERRITORIALE
- p06 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
- p07 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
- p08 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ
- p10 COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent



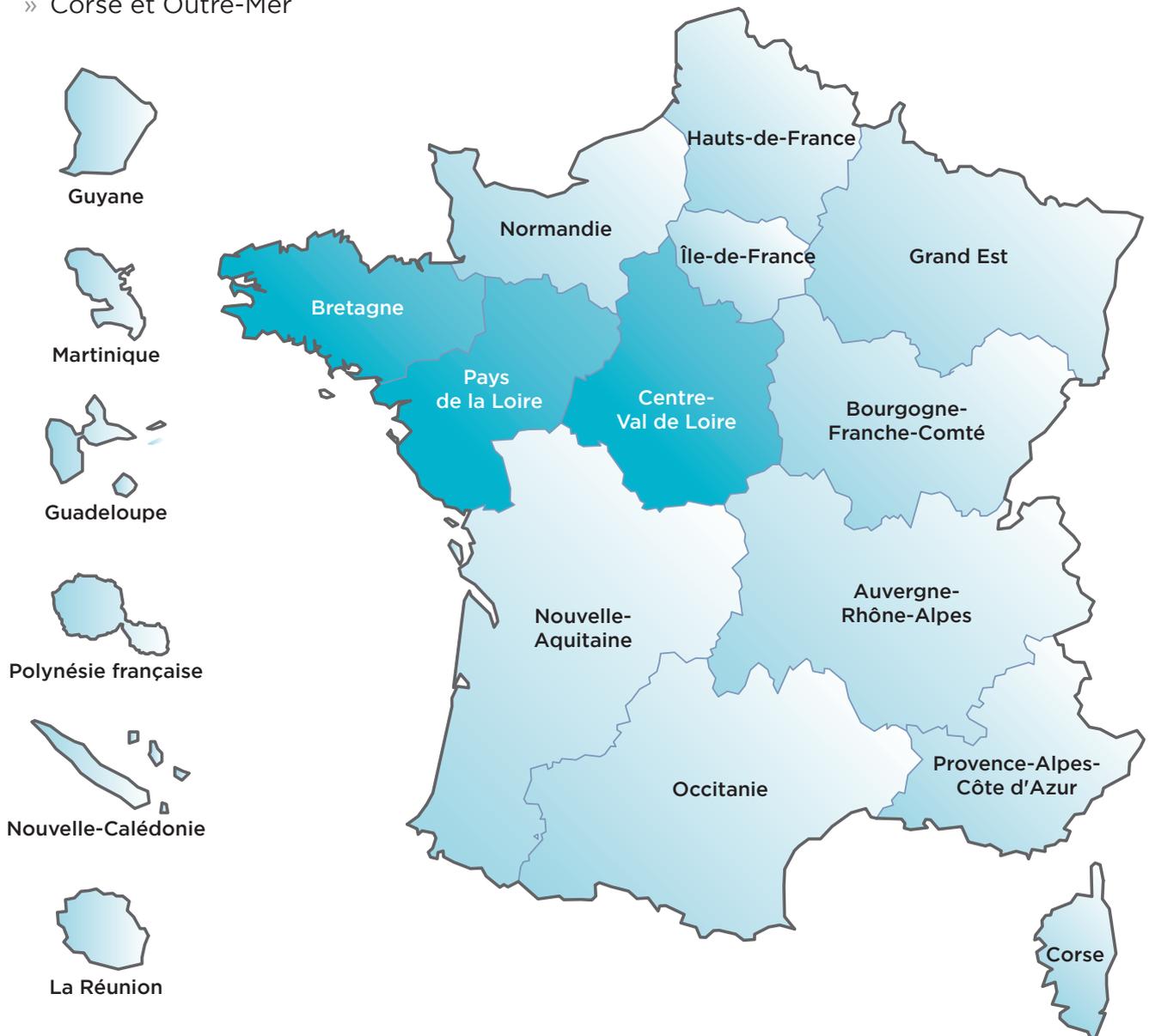
D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

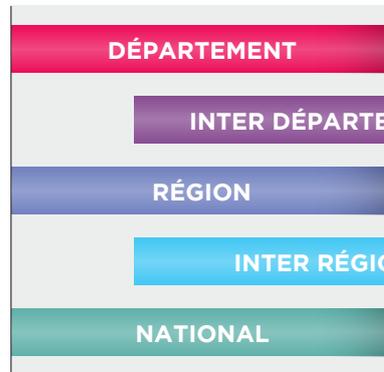
3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et Outre-Mer





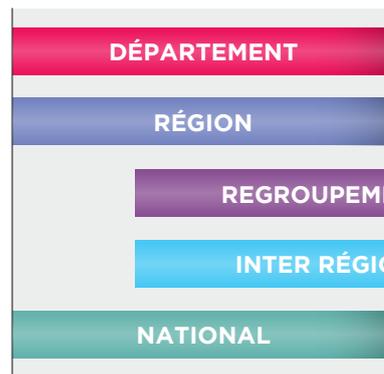
RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



→ Périmètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales

TR, TU, GAC, AER

RÉGIONS SANS FUSION



→ Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire

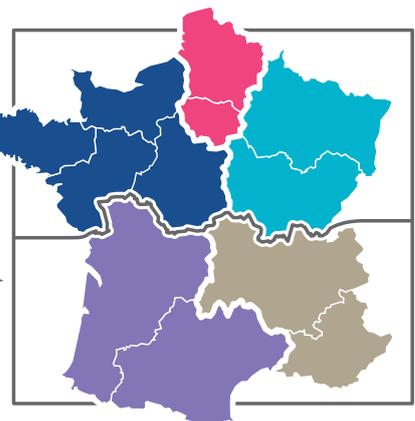
TR, TU, GAC, AER

CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions





LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

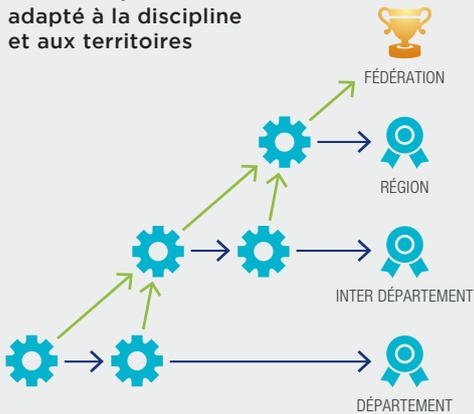


RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



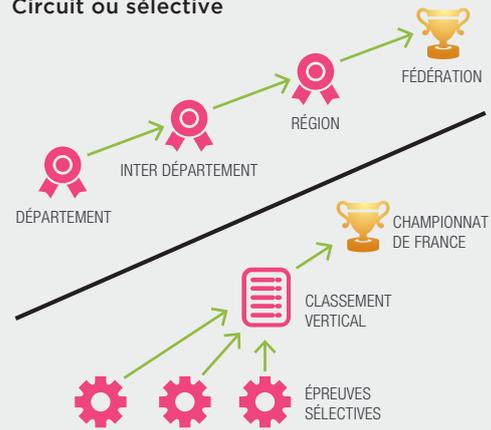
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



RÉGIONS SANS FUSION



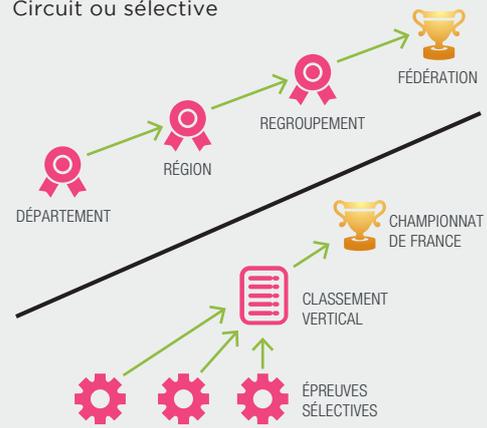
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



Compétition d'orientation



Épreuve sélective



Finale de l'échelon



Championnat de l'échelon et épreuve sélective



Orientation vers l'échelon supérieur



Maintien à l'échelon actuel



LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région **ou** regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département **ou** région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet						
Rouge		Progression technique en				
Bleu	GAM	GAF	GAc	Aéro	TR	GR
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10						
9						
8						
7						
6	Access Gym Général					Access Gym GR Général
5	Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic					Animation sur les bases du manie- ment d'engins
4	Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic					
3						
2						
1						

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions de proximité. Premier niveau de compétition destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigences et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en proximité permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- » Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- » Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- » Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

Au sein des clubs, ces événements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions de proximité étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- » Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séquences hebdomadaires) ;
- » Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- » Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- » Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- » Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- » Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- » Engagement individuel (sauf en GAc) ;
- » Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;

- » Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- » Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entraînement ;
- » Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2022-2023, les compétitions de proximité sont proposées dans tous les territoires pour la GAM, la GAF et la GR. Pour les autres disciplines, des expérimentations sont mises en place, avec une généralisation prévue pour la saison suivante.



2. Organisation Compétitive PARKOUR

p12	PRÉSENTATION
p12	PROGRAMME GÉNÉRAL
p12	LES ÉPREUVES
p13	LES 2 FILIÈRES COMPÉTITIVES
p14	TABLEAU SYNOPTIQUE
p14	PRÉCISIONS
p15	FÉDÉRAL
p17	PERFORMANCE
p19	MATÉRIEL ET ESPACE DE COMPÉTITION
p19	NOTATION - FREESTYLE
p21	NOTATION - GRILLE DE DIFFICULTÉ
p22	EXPLICATIONS JUGEMENT
p24	AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'ACROBATIES COMPLEXES
p25	CLASSEMENT - POINTS
p26	DÉFINITIONS TECHNIQUES

PRÉSENTATION

- » Les catégories compétitives sont réparties sur les niveaux de pratique Fédéral et Performance.
- » Une seule finale nationale pour toutes les filières compétitives.

PROGRAMME GÉNÉRAL

PARKOUR		
Filières Compétitive	Filière Fédérale	Filière Performance
Finalité nationale	Trophée Fédéral	Championnat de France
Catégorie d'âge	A partir de 12 ans dans l'année civile	A partir de 12 ans dans l'année civile
Code	Code de pointage FFGym	Code de pointage FIG aménagé

LES ÉPREUVES

DÉFINITION DU PARKOUR

- » Le parkour est une activité physique qui consiste à se déplacer dans un environnement donné, naturels et/ou artificiels en surmontant les obstacles qui se présentent devant soi sans l'aide de matériel et de la manière la plus efficace.

SPEED (PKS)

- » C'est une course de vitesse chronométrée entre un point de départ (A) et un point d'arrivée (B) en franchissant les différents obstacles de manière la plus efficace.

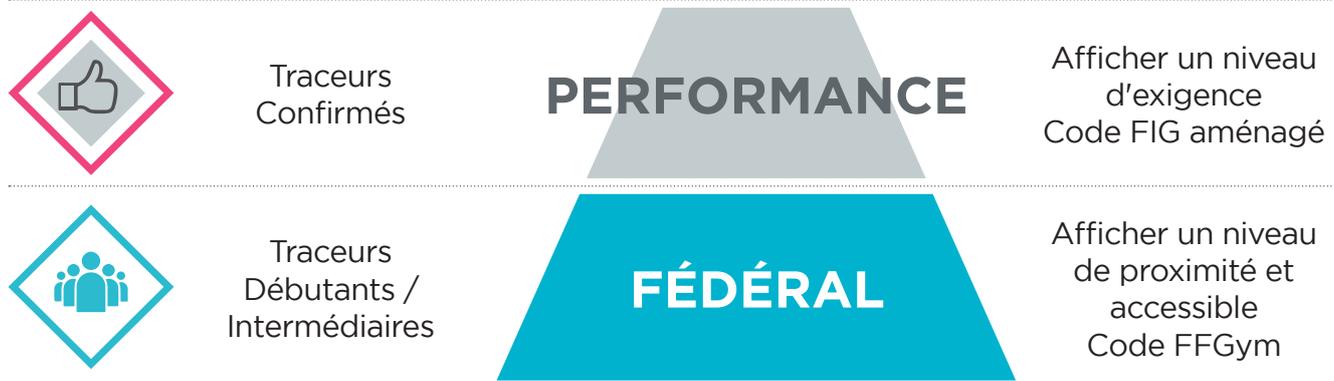
FREESTYLE (PKF)

- » C'est un parcours libre avec un temps défini proposant différents obstacles qui consiste à enchaîner différents éléments de franchissement et acrobatiques de manière maîtrisée, fluide et avec style.
- » Cette épreuve est jugée et notée par des juges prenant en compte deux principaux critères :
 - Exécution : le niveau de maîtrise de la performance
 - Difficulté : le niveau de difficulté de la performance

SÉCURITÉ

- » Les traceurs ou freerunneurs doivent à tout instant maîtriser leur performance en ne prenant aucun risque inapproprié lors de leurs performances.
- » Le Jury se réserve le droit de faire changer un élément ou d'interdire la participation d'un traceur ou free-runneur, si la sécurité de celui-ci est mise en danger.

LES 2 FILIÈRES COMPÉTITIVES



LA FILIÈRE FÉDÉRALE

- » Cette filière est destinée aux débutants et initiés.
- » Cette filière est organisée selon un format compétitif individuel.
- » Sa finalité est le Trophée fédéral.
- » Chaque région retenue par la FFGym peut organiser une compétition parkour qui constitue une étape du circuit compétitif national.

LA FILIÈRE PERFORMANCE

- » Cette filière est destinée aux confirmés.
- » Cette filière est organisée selon un format compétitif individuel.
- » Sa finalité est le Championnat de France.
- » Pour cette filière, le code de pointage FIG aménagé est proposé ci-après.
- » Chaque région retenue par la FFGym peut organiser une com-

pétition parkour qui constitue une étape du circuit compétitif national.

QUALIFICATION EN FINALE NATIONALE

- » Le Trophée Fédéral et le championnat de France sont des compétitions pour lesquelles la qualification se fait sur quota par catégorie d'âge et par sexe.
- » Elles sont accessibles à tous les traceurs ou freerunneurs ayant participé à au moins une compétition du circuit compétitif national durant la saison.
- » Un classement vertical est réalisé avec l'addition des points obtenus par chaque traceur ou freerunning sur les compétitions du circuit national (cf. page 25).

LES COMPÉTITIONS

- » Elles donnent lieu à un classement individuel en Freestyle et/ou Speed, par catégorie d'âge et par sexe.
- » Leurs programmes diffèrent selon les filières (Fédérale/Performance) et la nature des compétitions.

CHANGEMENT DE FILIÈRE AU COURS D'UNE MÊME SAISON SPORTIVE

- » Un traceur ou freerunning peut participer aux compétitions en filière Fédérale puis Performance.
- » La participation en filière Performance annule une qualification potentielle en Fédérale (Trophée fédéral).

CHANGEMENTS DE FILIÈRE AUTORISÉS AU COURS D'UNE SAISON

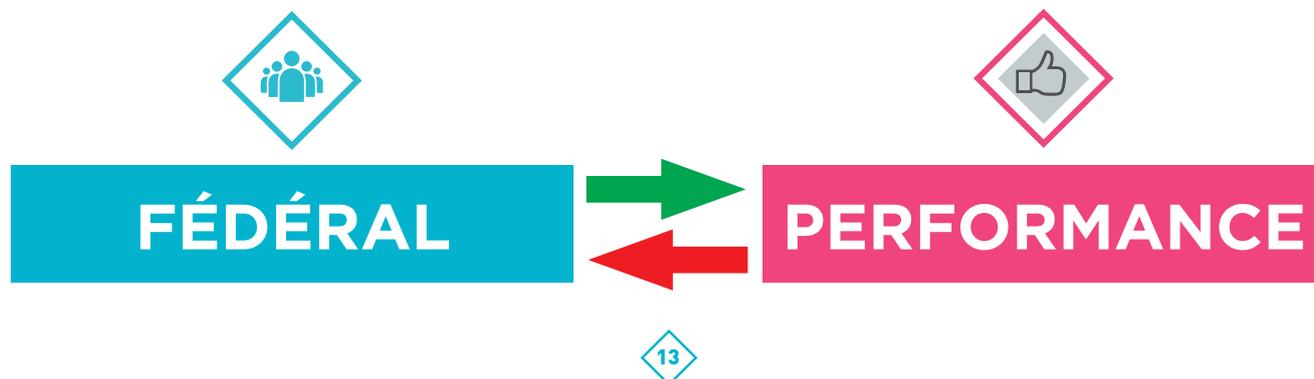


TABLEAU SYNOPTIQUE

Niveau de Pratique et par genre	FILIÈRE	12 ans 2011	13 ans 2010	14 ans 2009	15 ans 2008	16 ans 2007	17 ans 2006	18 ans et + 2005 et -	Format	Programme	Tps Freestyle	Finalité	Juges
PERFORMANCE 	NATIONALE							18 ans et +	Speed / Freestyle	Code FIG aménagé	Max 70"	Championnat de France	2 à 3 juges D 2 à 3 juges E 1 JA
						15 - 17 ans		Max 60"					
		12-14 ans									Max 50"		
FÉDÉRAL 	FÉDÉRALE							18 ans et +	Speed / Freestyle	Code FFGym	Max 70"	Trophée fédéral	2 à 3 juges D 2 à 3 juges E 1 JA
						15 - 17 ans		Max 60"					
		12-14 ans									Max 40"		

PRÉCISIONS

LES ENGAGEMENTS

- » La licence est obligatoire pour participer au circuit national.
- » Pour chaque événement, un quota maximum de participants par catégorie est défini par le responsable technique régional Parkour et le responsable national des compétitions. Les inscriptions en ligne sont prioritaires et les inscriptions sur place s'effectuent dans la limite des places disponibles, une fois les inscriptions en ligne terminées. Dès lors que le quota d'inscription est atteint, aucune inscription supplémentaire n'est acceptée.
- » Les traceurs ou freerunneurs ne peuvent concourir que dans une seule filière compétitive au cours d'une même compétition.

LES TENUES

- » La tenue de compétition doit être adaptée à la réalisation de mouvements et déplacements en toute sécurité quelle que soit l'épreuve.
- » La tenue de compétition ne peut présenter aucun texte, symbole et dessin présentant des thèmes de guerre, de violence, de religion, de politique, d'alcool, de sexe et de drogues ou de tout autre sujet offensant.
- » Les bijoux ou tout autre objet (montre, bague...) ne sont pas autorisés.
- » Les athlètes peuvent porter des T-shirts, des polos avec ou sans manches. Ils sont libres de porter

- des shorts, des pantalons courts, des survêtements ou des pantalons.
- » Les vêtements doivent être propres et exempts de trous.
- » Les athlètes doivent porter des chaussures de sport ou de course appropriées au choix. Il est recommandé d'avoir une paire de chaussures avec attache afin de bien maintenir le pied et cheville afin de réduire tout risque de blessure.
- » Tout entrave à ces règles pourra occasionner des pénalisations ou non autorisation à participer aux épreuves.
- » Ces règles sont également applicables à l'encadrement ou entraîneur des traceurs ou freerunneurs.

LE JURY

- » Le jury est composé de juges identifiés par la structure organisant la compétition (comité régional ou FFGym).
- » Un jury est constitué pour chaque catégorie (cf. programme des filières).
- » La réunion des juges précédant la compétition est obligatoire.
- » Un compétiteur juge ne peut officier dans la même catégorie ou compétition à laquelle il participe. Il peut éventuellement juger une filière inférieure ou supérieure à celle dans laquelle il concourt.
- » En cas d'absence ou de retard d'un juge à la réunion ou pendant la compétition, c'est le juge réserve qui le remplace.

MATÉRIEL

- » Les modules, selon la filière et les catégories, peuvent être soit rigides soit semi-rigides.

DÉROULEMENT TECHNIQUE

- » La compétition Parkour se déroule sur deux espaces intérieurs :
 - Un espace pour l'échauffement corporel ;
 - Un espace spécifique en intérieur pour la compétition avec un parcours proposant différents modules (rigides ou semi-rigides).

LES LIEUX DE COMPÉTITION

- » Les espaces compétitifs peuvent être organisés en intérieur sur surface rigide ou semi-rigide.
- » Des parcours adaptés sont proposés pour chaque catégorie et filière.
- » Les hauteurs et complexité des obstacles doivent être adaptés à la filière et catégorie compétitive.
- » Le parcours doit proposer différents types d'obstacles différents types franchissements hauts et bas, des passages étroits, et des barres (cf. cahier des charges spécifique Parkour).



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE

ÉTAPE 3



FÉDÉRATION

FINALE

Participation au Trophée Fédéral par catégorie.

ÉTAPE 2



CLASSEMENT

Classement par points sur les 2 meilleurs résultats obtenus.

Un classement vertical est réalisé à l'issue de l'étape 1.

ÉTAPE 1



RÉGION

QUALIFICATIONS

Possibilité de participer à toutes les étapes du circuit national.

À chaque étape des points sont attribués selon les résultats obtenus (cf. page 25)

- » Les compétitions du circuit national sont ouvertes à tous les licenciés sans restriction géographique et de participation.
- » Participation obligatoire aux étapes du circuit national pour accéder au Trophée fédéral.
- » Pour se qualifier au Trophée fédéral les deux meilleurs résultats obtenus sont additionnés afin d'obtenir un classement par épreuve et par catégorie. Le détail de l'attribution de points est indiqué en page 25.
- » Un nombre maximum de participants au Trophée fédéral est défini pour chaque catégorie d'âge (quota).



PROGRAMME

FÉDÉRAL			
Catégories	12-14 ans H et F	15-17 ans H et F	18 ans et + H et F
Programme	Code FFGym		
Format de compétition	Compétition Speed Compétition Freestyle		
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filière Performance		
Qualification	Quota sur classement vertical		
Matériel	Hauteur d'obstacle maximum : 1m70	Hauteur d'obstacle maximum : 1m70	Hauteur d'obstacle maximum : 2m
Aire de compétition	Surface rigide ou semi-rigide		
Jury Speed	1 juge arbitre ou starter 1 starter 2 chronométreurs* 2 arbitres de zone (*possibilité de s'équiper de machine autonome type cellule chronométrique...)		
Jury Freestyle	1 juge arbitre 2 à 3 juges difficulté 2 à 3 juges exécution		
Évaluation Speed / Freestyle	Speed : Épreuve chronométrée Freestyle : cf. propositions évaluation		
Notation	Note Freestyle sur 30 pts (15 points difficulté / 15 points exécution)		
Classement	Classement dissocié par discipline Les ex-aequo ne sont pas départagés		

EXIGENCES

FÉDÉRAL			
Catégories	12-14 ans H et F	15-17 ans H et F	18 ans et + H et F
Épreuve	Freestyle		
Temps	40" max	60" max	70" max
Acrobatie	Limité à 1,5 pts de difficulté (cf. grille de difficulté)		



PERFORMANCE



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE PERFORMANCE

ÉTAPE 3



FÉDÉRATION

FINALE

Participation au championnat de France par catégorie.

ÉTAPE 2



CLASSEMENT

Classement par points sur les 2 meilleurs résultats obtenus. Un classement vertical est réalisé à l'issue de l'étape 1.

ÉTAPE 1



RÉGION

QUALIFICATIONS

Possibilité de participer à toutes les étapes du circuit national. À chaque étape des points sont attribués selon les résultats obtenus (cf. page 25)

- » Les compétitions du circuit national sont ouvertes à tous les licenciés sans restriction géographique et de participation.
- » Participation obligatoire aux étapes du circuit national pour accéder au championnat de France.
- » Pour se qualifier au championnat de France les deux meilleurs résultats obtenus sont additionnés afin d'obtenir un classement par épreuve et par catégorie. Le détail de l'attribution de points est indiqué en page 25.
- » Un nombre maximum de participants au championnat de France est défini pour chaque catégorie d'âge (quota).



PROGRAMME

PERFORMANCE			
Catégories	12-14 ans H et F	15-17 ans H et F	18 ans et + H et F
Programme	Code FIG aménagé		
Format de compétition	Compétition Speed Compétition Freestyle		
Interdiction de participation	Pas d'interdiction		
Qualification	Quota sur classement vertical		
Matériel	Hauteur d'obstacle maximum 1m70 Obstacles rigides Possibilité d'ajuster la hauteur si besoin pour cette catégorie	Hauteur d'obstacle maximum : 2m Obstacles rigides	Hauteur d'obstacle maximum : 2m Obstacles rigides
Exigences du Parkour	Franchissement, Passage vertical, changement de direction (facultatif : précision, suspension)		
Aire de compétition	Surface rigide		
Jury Speed	1 juge arbitre ou starter 1 starter 2 chronométreurs* 2 arbitres de zone (possibilité de s'équiper de machine autonome type cellule chronométrique...)		
Jury	1 juge arbitre 2 à 3 juges difficulté 2 à 3 juges exécution		
Évaluation Speed	Speed : Épreuve chronométrée		
Évaluation Freestyle	Cf. propositions évaluation		
Notation	Note Freestyle sur 30 pts (15 pts exécution / 15 pts difficulté)		
Classement	Classement dissocié par discipline Les ex-aequo ne sont pas départagés		

EXIGENCES

PERFORMANCE			
Catégories	12-14 ans H et F	15-17 ans H et F	18 ans et + H et F
Epreuve	Freestyle à exigence		
Temps	40" max	60" max	70" max
Acrobatie	*Acrobatie complexe à partir de 3,5 pts : nécessite une demande d'autorisation préalable à la Commission nationale Parkour afin d'être présenté en compétition (cf. procédure de validation indiquée page 24)		

MATÉRIEL ET ESPACE DE COMPÉTITION

MATÉRIEL

- » Le matériel utilisé pour les compétitions doit répondre aux normes en vigueur relatives aux équipements de parkour.
- » Les hauteurs et surfaces de réception doivent être adaptées à chaque catégorie et filière compétitive comme indiqué ci-dessus.

ESPACE DE COMPÉTITION

- » En speed la distance du parcours doit être au minimum de 20 mètres.
- » Une distance de sécurité de dégagement de 3 mètres autour de chaque module doit être respectée.
- » Les espaces de compétitions doivent proposer différents espaces définis comme suit :
 - Des modules de différentes tailles et à différentes distances,

- Au moins deux barres,
- Au moins un passage étroit afin de favoriser les passages en équilibre,
- Au moins un mur pour favoriser les franchissements hauts (hauteur adaptée à chaque catégorie).

NOTATION - FREESTYLE

EXÉCUTION

Fédéral	Performance
Sécurité (5 points)	
Sécurité (3 points) Petite faute 0,5 pt (mauvaise réception) Grosse faute 1 à 3 pts (chute)	Sécurité (3 points) Petite faute 0,5 pt (mauvaise réception) Grosse faute 1 à 3 pts (chute)
Présentation (2 points) - Rythme - Amplitude	Présentation (2 points) - Rythme - Amplitude
Fluidité (5 points)	
Fluidité (3 points) Toutes les interruptions sont pénalisées	Fluidité (3 points) Toutes les interruptions sont pénalisées
Connexion (2 points) : - 0 à 2 = 0 pt - 3 à 4 = 0,5 pt - 5 à 6 = 1 pt - 7 à 8 = 1,5 pts - 9 à 10 = 2 pts	Connexion (2 points) : - 0 à 4 = 0 pt - 5 à 8 = 0,5 pt - 9 à 12 = 1 pt - 13 à 16 = 1,5 pts - 17 à 20 = 2 pts
Course (5 points)	
Parties (3 points) : - Zone 1 - Zone 2 - Zone 3	Parties (3 points) : - Zone 1 - Zone 2 - Zone 3
Types (2 points) : - Mur - Rebord - Barre - Sol	Types (2 points) : - Mur - Rebord - Barre - Sol

NOTATION – FREESTYLE (suite)

DIFFICULTÉ

Fédéral		Performance	
Tricks (5 points)			
<p>Pour tous : Grille limitée à 1,5 points + valorisation des connexions</p>		<p>Pour tous : Grille non limitée* + valorisation des connexions <i>*certains éléments acrobatiques nécessitent d'être validés préalablement cf. p 24</i></p>	
Run (5 points)			
<p>Placement (3 points) : - Début - Milieu - Fin (dernier mouvement) Élément à 1 point minimum pour valider</p>		<p>Placement (3 points) : - Début - Milieu - Fin (dernier mouvement) Élément à 2 points minimum pour valider</p>	
Time (2 points)			
<p>18 ans et + :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 à 22 = 0 pt - 23 à 34 = 0.5 pt - 35 à 46 = 1 pt - 47 à 58 = 1.5 pts - 59 à 70 = 2 pts 	<p>15- 17 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 à 20 = 0 pt - 21 à 30 = 0.5 pt - 31 à 40 = 1 pt - 41 à 50 = 1.5 pt - 51 à 60 = 2 pts 	<p>12-14 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 à 18 = 0 pt - 19 à 26 = 0.5 pt - 27 à 34 = 1 pt - 35 à 42 = 1.5 pts - 43 à 50 = 2 pts 	
Variété (5 points)			
<p>Variété (3 points) : - Techniques de PK de base* - Rotation avant* - Rotation arrière* - Rotation latérale* - Vrille* - Spin* <i>*Les éléments au sol sont autorisés</i></p>		<p>Variété (3 points) : - Techniques de PK de base - Rotation avant* - Rotation arrière* - Rotation latérale* - Vrille (combinée à une autre rotation) - Spin <i>*Pour être comptabilisés les éléments doivent être proposés avec une phase aérienne</i></p>	
<p>Technique (2 points) L'appréciation des éléments technique est jugée sur 2 pts maximum</p>		<p>Technique (2 points) L'appréciation des éléments technique est jugée sur 2 pts maximum</p>	

Pour une meilleure compréhension, des précisions sur les critères de jugements sont présentés en pages 22 et 23.

NOTATION – GRILLE DE DIFFICULTÉ

GRILLE DE DIFFICULTÉ (NON EXHAUSTIVE)

VALEUR	ÉLÉMENTS	OBSERVATIONS
0	Running	Running
0,5	Parkour classics, handsprings *Basic flips, baby giants	Tic tac, turn vault Webster frontflip
1	180, gaet flip, pistol-set backflip, ping back	Regrasp-90
1,5	360, cast backflips, giant, inward flips	Regrasp-0, backflip 360, cork
2	540	Aerial 540
2,5	720	Double cork
3	900	
3,5	*1 ½ flips, double swing gainer	
4	*Double flips, 1080	
4,5	*Double swing gainer 360, 1260	
5	*Connexion et complexification des éléments à 4,5	

*Toutes les acrobaties complexes marquées par un astérisque nécessitent une autorisation préalable de la Commission Nationale Parkour décrite dans la procédure d'autorisation présentée page 24.

EXPLICATIONS JUGEMENT

Éléments de compréhension des critères de jugement en Parkour Speed et Parkour Freestyle.

PARKOUR SPEED

- » L'épreuve est chronométrée sur un parcours proposant des points de passage obligatoires.
- » En cas de non-respect des points de passage, une pénalisation de temps est ajoutée au temps final du traceur ou freerunningeur.
- » Tout faux départ occasionne un avertissement au traceur ou freerunningeur concerné, un second faux départ entraîne une disqualification.
- » Celle ou celui qui réalise le temps le plus court de sa catégorie remporte l'épreuve.

PARKOUR FREESTYLE

- » En Parkour Freestyle deux principaux critères sont évalués par les juges :
 - Exécution : le niveau de maîtrise de la performance sur 15 points
 - Difficulté : le niveau de difficulté de la performance sur 15 points
- » La note finale maximum est de 30 points.

EXÉCUTION

SÉCURITÉ ET PRÉSENTATION SUR 5 PTS

Sécurité sur 3 pts :

- » Ce paramètre prend en compte plusieurs critères liés à la bonne réalisation du passage que sont le style, la vitesse de réalisation et la maîtrise technique des éléments réalisés.
- » Les chutes sont fortement pénalisées.

Présentation sur 2 pts :

- » Les juges apprécient une excellente présentation comprenant les deux principaux critères que sont l'amplitude et le rythme.
- » Un point est attribué à chacun de ces sous critères.
- » Le plus important est l'amplitude des mouvements et le rythme de l'ensemble de la performance.

FLUIDITÉ SUR 5 PTS

- » Nombre de mouvements connectés à la suite sans interruption. Plus il y a d'éléments connectés plus le nombre de points est élevé. La marche et les courses simples sont fortement pénalisées.

COURSE SUR 5 PTS

Utilisation des zones sur 3 pts :

- » Le circuit est organisé par trois zones définies pour chaque compétition..
- » Le passage dans chaque zone avec au moins une interaction avec un obstacle de chaque zone.
 - Zone 1 = 1 pt
 - Zone 2 = 1 pt
 - Zone 3 = 1 pt

Type de course sur 2 pts :

- » C'est l'utilisation des obstacles proposés sur le parcours. Les simples passages ou course ne sont pas pris en compte par les juges.
 - Mur
 - Rebord
 - Barre
 - Sol

EXPLICATIONS JUGEMENT *(Suite)*

DIFFICULTÉ SUR 15 PTS

DIFFICULTÉ DE RÉFÉRENCE SUR 5 PTS

- » La difficulté de référence correspond à l'élément acrobatique le plus complexe réalisé durant le passage. Certaines difficultés peuvent être bonifiées si elles sont connectées à d'autres difficultés.
- » Pour connaître la valeur des difficultés il convient de se référer à la grille de difficulté en page 21.

PLACEMENT DES DIFFICULTÉS SUR 3 PTS

- » Pour obtenir le maximum de points, le traceur doit positionner ses difficultés minimum selon la filière dans les phases principales de son run c'est à dire :
 - Début
 - Milieu
 - Fin (dernier mouvement)
- » Densité : le nombre de difficultés réalisées.
- » Durée : durée de l'enchaînement total.
- » Position : répartition des difficultés (Début/Milieu/Fin).
- » Dif. finale : valeur de la difficulté finale.

TEMPS SUR 2 PTS

- » Le traceur obtient un nombre de point proportionnel à la durée de son run selon sa catégorie (cf. tableau de difficulté).

VARIÉTÉ 3 PTS

- » Identification des différents « types/familles » d'éléments.
- » Les difficultés peuvent être combinées et réalisées sur tous les supports.
 - Mouvement Basic Parkour
 - Rotation Avant
 - Rotation Arrière
 - Rotation sagittale (costale)
 - Rotation Vrille
 - Mouvement Giratoire
- » Notation = chaque « types/familles » compte 0,5 pt.

TECHNIQUE 2 PTS

- » L'appréciation des éléments techniques est jugée sur la manière dont les éléments sont réalisés.
- » 2 pts maximum sont attribués.

AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'ACROBATIES COMPLEXES

PRÉREQUIS AVANT DE PRÉTENDRE À LA RÉALISATION D'ACROBATIES COMPLEXES

- » L'entraîneur doit détenir les compétences techniques pour travailler sur ce type de difficultés en toute sécurité ;
- » L'acrobatie complexe ne peut être présentée en compétition que si les deux étapes sont validées.

DÉROULEMENT DU PROCESSUS DE VALIDATION DES ACROBATIES COMPLEXES

- » Au plus tard 15 jours avant la compétition, le club doit envoyer à la commission technique Parkour (djamel.loucif@ffgym.fr) :
 - **Une vidéo (sans arrêt vidéo) en réception** en condition réelle sur le matériel de compétition sans coupure.
 - **En complément, la commission nationale Parkour peut exiger le déplacement d'un membre de la commission, dans le club, pour une évaluation lors d'un entraînement. Le déplacement est à la charge du club, selon le barème fédéral.**
- » **Lors de la compétition :**
 - Durant l'entraînement : passage individuel en situation réelle du freerunner avant le passage compétitif, en présence du responsable juge de la compétition.
 - Validation, passage en condition de compétition par un membre de la commission technique Parkour.
- » **Chaque étape** du processus fait l'objet d'une validation par la commission technique Parkour.

La même procédure doit être appliquée pour toute autre difficulté réalisée.

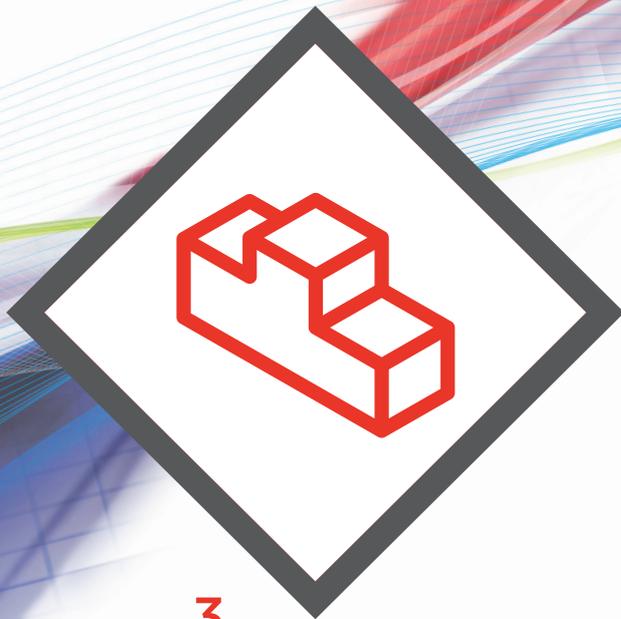
Pour toute situation dangereuse constatée avant ou durant une compétition, le responsable du jury peut révoquer l'autorisation du ou des freerunners à tout moment.

CLASSEMENT – POINTS

RÉPARTITION DES POINTS SELON LE CLASSEMENT POUR CHAQUE COMPÉTITION DU CIRCUIT NATIONAL	
RANG	POINTS
1	200
2	185
3	170
4	155
5	140
6	125
7	115
8	105
9	95
10	85
11	75
12	67
13	59
14	51
15	43
16	35
17	32
18	29
19	26
20	23
21	20
22	18
23	16
24	14
25	12
26	10
27	9
28	8
29	7
30	6
31	5
32	4
33	3
34	2
35	1
> 35	0

DÉFINITIONS TECHNIQUES

CLASSES TECHNIQUES	DÉFINITIONS	TECHNIQUES
Saut	Extension avec phase aérienne du corps	Saut de détente - saut de fond - saut de bras - saut de précision - tictac ...
Réceptions	Action consistant à amortir absorber ou dissiper l'énergie	Amorti - roulade pk - saut de fond ...
Franchissement + petit que soi	Passer un support inférieur à la taille de sa tête (sommet du crâne)	Passement rapide - lazy - saut de chat - saut de chat inversé - Passe muraille
Franchissement + grand que soi	Passer un support supérieur à la taille de sa tête (sommet du crâne)	Passé muraille - jeté ...
Saut de fond	Saut de grande hauteur supérieur à sa taille, pour se réceptionner en contre bas Saut supérieur à sa taille, vers un niveau inférieur Saut à partir d'une surface, pour se réceptionner sur une autre surface, avec un envol supérieur à sa taille	Lâché
Saut de bras	Sauter « vers l'avant » (de grande distance), pour se réceptionner sur les pieds, puis les mains sur un support (mur ou barre...)	
Précision	Se déplacer ou atterrir sur une petite surface (définir taille)	Traversé - saut de précision ...
Tictac	Appuis successifs unipodale des deux jambes, pour former un angle de déplacement (par l'intermédiaire de deux directions différentes). Déplacement pedestre avec changement de direction en utilisant les deux appuis alternés	
Équilibre	Déplacements du corps sur une très petite surface (« taille mains et pieds » définir taille)	Tous déplacements (Bipède - quadrupède)
Tech barres	Déplacements du corps par l'appui et/ou suspension (en utilisant les barres)	



3.

Règlementation générale

p28	GÉNÉRALITÉS
p29	MÉDICAL
p30	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p31	GESTION INFORMATIQUE
p32	CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT
p33	AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
p34	GYMNASTES
p35	ENTRAÎNEURS
p36	JUGES



GÉNÉRALITÉS

- » **Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.**
- » **Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.**
- » **Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.**
- » **Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.**
- » **Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.**

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

PUBLICITÉ

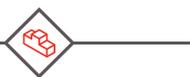
- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
 - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
 - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
 - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
 - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avvertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU

OBLIGATIONS ET PROCÉDURES

 <p>OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL</p>	<p>Pour les mineurs</p> <ul style="list-style-type: none">» Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.» Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée.» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. <p>Pour les majeurs</p> <ul style="list-style-type: none">» Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.» Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.» Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.» L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.» Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
 <p>PERFORMANCE</p>	<ul style="list-style-type: none">» Pour les licenciés majeurs et mineurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.» Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat.» Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.



PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.
- » En cas d'ex æquo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes / équipes / ensembles / formations ex æquo sont tous qualifiés.
- » En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, la qualification se fait en privilégiant la note d'exécution.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la réglementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsteamgym@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.
- » Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale, après avis de l'élu et du membre de la DTN.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

- » Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre. Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni ; (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...);
 - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 27).

ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de

gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
 1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
 - le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

e-COMPÉTITION

- » Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;
- » Pour les finales nationales :
 - La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
 - Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » **1^{ère} possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym. Il est souhaité de privilégier ce mode de règlement.**
- » 2^{ème} possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
- » Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 10278 Guichet 06076 Numéro de compte : 00020478104 Clé : 64
IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464 BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST53 BOULEVARD DE MAGENTA 75010 PARIS

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.
- » Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.
- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS PARKOUR

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG ...).



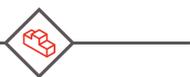
CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

DATE	COMPÉTITION
19-20 novembre 2022	Circuit national étape 1
11-12 février 2023	Circuit national étape 2
8-9 avril 2023	Circuit national étape 3
13-14 mai 2023	Circuit national étape 4
8-9 juillet 2023	Trophée fédéral et Championnat de France

DROITS D'ENGAGEMENT

	COMPÉTITION	INDIVIDUEL
	PERFORMANCE Championnat de France	27,50€
	FÉDÉRAL Trophée Fédéral	20,50€

» Pour les étapes du circuit national organisées par les comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.



AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
<ul style="list-style-type: none">» Prépare la compétition» Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	<ul style="list-style-type: none">» Gère le déroulement de la compétition	<ul style="list-style-type: none">» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition	<ul style="list-style-type: none">» Représente l'entité organisatrice
<ul style="list-style-type: none">» Qualifie les gymnastes/équipes» Gère les réclamations afférentes» Etablit l'organigramme» Gère les forfaits et les pénalités consécutives» Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...)» Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...)	<ul style="list-style-type: none">» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires» Décide de la participation des retardataires» Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes)» S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral» Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...)	<ul style="list-style-type: none">» Valide les modifications de la note D sur réclamation» Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...)» Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes» Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...)	<ul style="list-style-type: none">» Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant» Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :



Gestionnaire de Compétition



Directeur de la Compétition

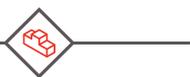


Responsable des Juges



Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES **TRACEURS ET FREERUNNEURS**

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym Parkour.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 29)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés DC	» 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» attitude incorrecte DC	» à disposition du directeur de compétition DC
		» retard motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
	» retard non motivé à l'arrivée DC	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie DC » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : - 3 pts ou - 3" sur la note RJ
» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» non-respect DC		
TENUE	» tenue conforme à la page 14 » tenue individuelle ou de club sans identification d'une nation (y compris la France) » bandages autorisés pour un renfort d'articulation. Couleur discrète / blanc toléré. De façon générale le bandage doit être un support et ne doit pas recouvrir une grande partie de corps » attelle articulée et rigide interdite	» tenue non réglementaire DC RJ	» pas autorisé à concourir ou disqualification RJ
PALMARÈS	» les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence page 14) ou en survêtement complet du club (haut et bas)	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 28 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym Parkour.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ » attitude incorrecte DC	» - 3 pts ou - 3" sur la note RJ » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende de 30 euros DF » application de la sanction concernant l'absence de juge RJ
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : - 3 pts ou - 3" sur la note RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» tenue conforme à celle décrite en page 14 » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France)	» tenue vestimentaire non réglementaire DC	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF
PUBLICITÉ	» voir page 28 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

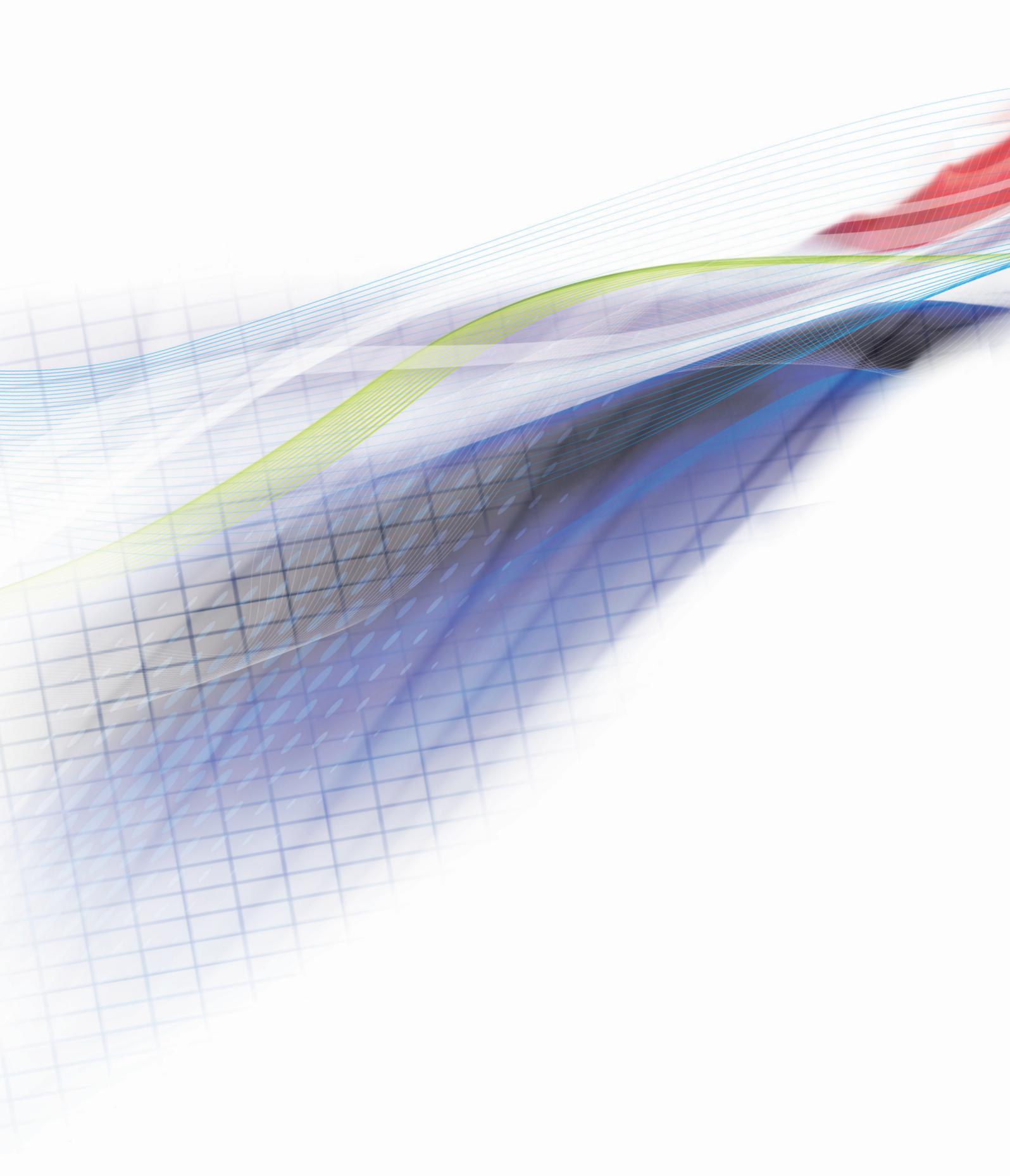


RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym Parkour.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger DF
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas et est considéré comme étant absent lors de la compétition
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» tenue conforme à celle décrite en page 14	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.**